D. Quand vous avez écrit cette lettre, aviez-vous l'impression qu'elle vous engageait à louer cet espace, c'est-à-dire le nombre de pieds carrés convenu, au loyer convenu, à condition que l'Office du tourisme du gouvernement canadien prenne le bureau contigu? C'était là votre seule condition?—R. Il y avait d'autres conditions, mais à nos yeux la lettre constituait un engagement formel au cas où toutes les conditions seraient remplies.

M. Kucherepa:

- D. Vos bureaux de New York ne sont pas tous réunis sous le même toit?— R. Il est préférable d'en avoir à différents endroits.
- D. Il n'est pas souhaitable d'avoir un seul établissement central?—R. Non. Pour vous donner une idée de nos plans, je dois vous dire que nous voulions louer un espace de 450 pieds carrés dans la partie intérieure d'un immeuble, à un loyer de moins de \$6,000 par an. En d'autres termes, il s'agissait d'un bureau de premier ordre, avec une devanture destinée à faire une bonne impression pour fin de publicité.

M. Fairfield:

D. Est-ce que, dans votre déclaration d'intention, la condition relative à l'Office du tourisme était la plus importante? Vous avez dit qu'il y en avait d'autres.—R. La deuxième condition portait sur la date de l'emménagement. Cette date nous préoccupait parce que notre bail actuel expire le 30 avril.

M. Kucherepa:

D. Auriez-vous pu vous installer dans le nouveau local à cette date?—R. Non.

M. Macnaughton:

D. Avez-vous par conséquent contracté un nouveau bail?—R. Non. Nous sommes toujours à la recherche d'un local.

M. Crestohl:

D. Supposé que, par suite d'un nouvel arrangement, l'Office du tourisme du gouvernement canadien s'installe dans la Maison du Canada, que l'espace que vous avez voulu louer soit encore libre et que les autres conditions soient remplies, est-ce que vous seriez toujours disposés à louer ce bureau?—R. Je crois que oui.

M. Morris:

- D. Vous avez dit que l'espace serait de 450 pieds carrés?-R. Oui.
- D. Vous avez dit que votre bail actuel expire bientôt et que vous n'avez pas l'intention de louer plus de 450 pieds carrés-dans la Maison du Canada?—R. C'est exact. Mais nous aurions eu un autre guichet à l'aérogare de la 42° Rue. Nous aurions partagé le travail entre les deux bureaux.
- D. Vous n'avez pas eu l'intention de monter un grand bureau dans la Maison du Canada?—R. Non.

M. Cardin:

D. A combien s'élève le loyer de votre bureau actuel?—R. Il se trouve dans une rue latérale. Est-ce que cela a un rapport à la question qui nous occupe?

M. Macnaughton:

D. Oui, vous avez fait remarquer que la Cinquième avenue est préférable à une rue latérale. C'est bien cela?—R. Oui.